

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>04/10/2017</u>	Dossier complet le : <u>04/10/2017</u>	N° d'enregistrement : <u>2017-5441</u>

1. Intitulé du projet

Défrichement de 20 693 m², dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 39 lots à bâtir, au niveau du 77 avenue d'Aliénor à Belin-Beliet (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL AQUITAINE AMENAGEMENT FONCIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Guillaume SEGUY

RCS / SIRET

7 9 7 | 5 7 0 | 2 3 1 | 0 0 0 | 1 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 20 693 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 39 lots à bâtir, d'une superficie comprise entre 402 et 901 m². Les lots seront desservis par une voie nouvelle à double sens, avec deux accès: l'un au Sud via l'allée des Troubadours et l'autre à l'Ouest au niveau de l'avenue d'Aliénor. La voirie sera accompagnée par des accotements verts engazonnés, des cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement. Les espaces verts auront une emprise de plus de 11 709 m², soit environ 28% de l'emprise du projet et permettront la conservation d'arbres existants. Afin d'intégrer le passage de deux fossés en partie Sud, il sera maintenu un espace vert autour de ceux-ci afin de les protéger et de faciliter leur entretien.

Un permis d'aménager d'une assiette de 42 294 m² sera déposé.

Une demande de défrichement portera sur les parcelles cadastrées AT n°71, 72, 79, 80, 81 et 167 et AS n°87p, soit sur une surface totale de 20 693 m².

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations en continuité de l'urbanisation existante à proximité (lotissements à l'Est, résidences au Sud, maisons individuelles au Nord et à l'Ouest).

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 39 lots privés qui permettront d'augmenter la capacité d'accès de terrains constructibles viabilisés sur la commune de Belin-Beliet, tout en réussissant son intégration paysagère dans un milieu urbain hétérogène.

Le défrichage d'une partie de ces parcelles permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via l'avenue d'Aliénor à l'Ouest ou l'allée des Troubadours au Sud.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), et la conservation des arbres existants sur l'emprise des lots,
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager :	42 294 m ²
Surface de défrichement :	20 693 m ²
Surface de Plancher:	8 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

77 Avenue d'Aliénor

Commune de BELIN-BELIET (33)

Cadastre:

Section AT n°71, 72, 73, 74, 79, 80,
81,82, 83, 84 et 167

Section AS n°87 et 88

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 4 7 ' 1 7 " W Lat. 4 4 ° 3 0 ' 4 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées en aval du projet : ZNIEFF 2 n°720001994 "Vallées de la Grande et Petite Leyre" à 500 m. ZNIEFF 1 n°720001995 "Zone inondable de la moyenne Vallée de l'Eyre" à 1,3 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BELIN-BELIET est concernée par la ZRE "Crétacé supérieur terminal", dont la cote de référence est à +20 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est située à 300 m au Nord et à l'Ouest : Directive Habitats n°FR7200721 "Vallées de la Grande et Petite Leyre"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les lots au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la ZNIEFF, le réseau Natura 2000 et les sites inscrits. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines notamment au niveau de la ZRE. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde. Il respectera la charte paysagère du Parc Naturel Régional.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en œuvre sur le lotissement. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine (Avenue d'Aliénor, lotissements voisins, ...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration par le biais de structures réservoir contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau. Les eaux pluviales issues des lots privés seront traitées par infiltration sur site par le biais de tranchées ou plateaux absorbants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la ville et en cohérence avec les prescriptions de l'AOP et du règlement du PLU de Belin-Beliet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels:

- conservation des feuillus existants au droit des futurs lots et espaces verts communs,
- plantation d'arbres hautes tiges d'essences locales et adaptées au milieu en accotement des voies,
- 11 709 m² seront libres de tout aménagement (conservation d'arbres de haute tige au niveau de franges, d'îlots verts, des lots et maintien de la végétation autour des fossés).

L'objectif étant d'allier habitat et espaces naturels, et d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et de l'inventaire scientifique.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées au droit du site (gestion qualitative et quantitative); un rejet en surverse des eaux pluviales pourra éventuellement être effectué vers les fossés existants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement des parcelles du projet représente 0,01% de la surface de la commune.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel (notamment la conservation d'un maximum d'arbres existants et la mise en place d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales) seront abordés dans la demande d'autorisation de défrichement et le dossier "Loi sur l'Eau".

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet

9. Engagement et signature

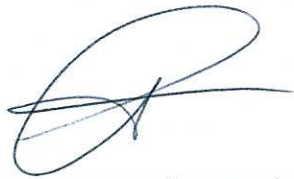
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ARTIGUES PRES BORDEAUX

le, 03/10/2017

Signature

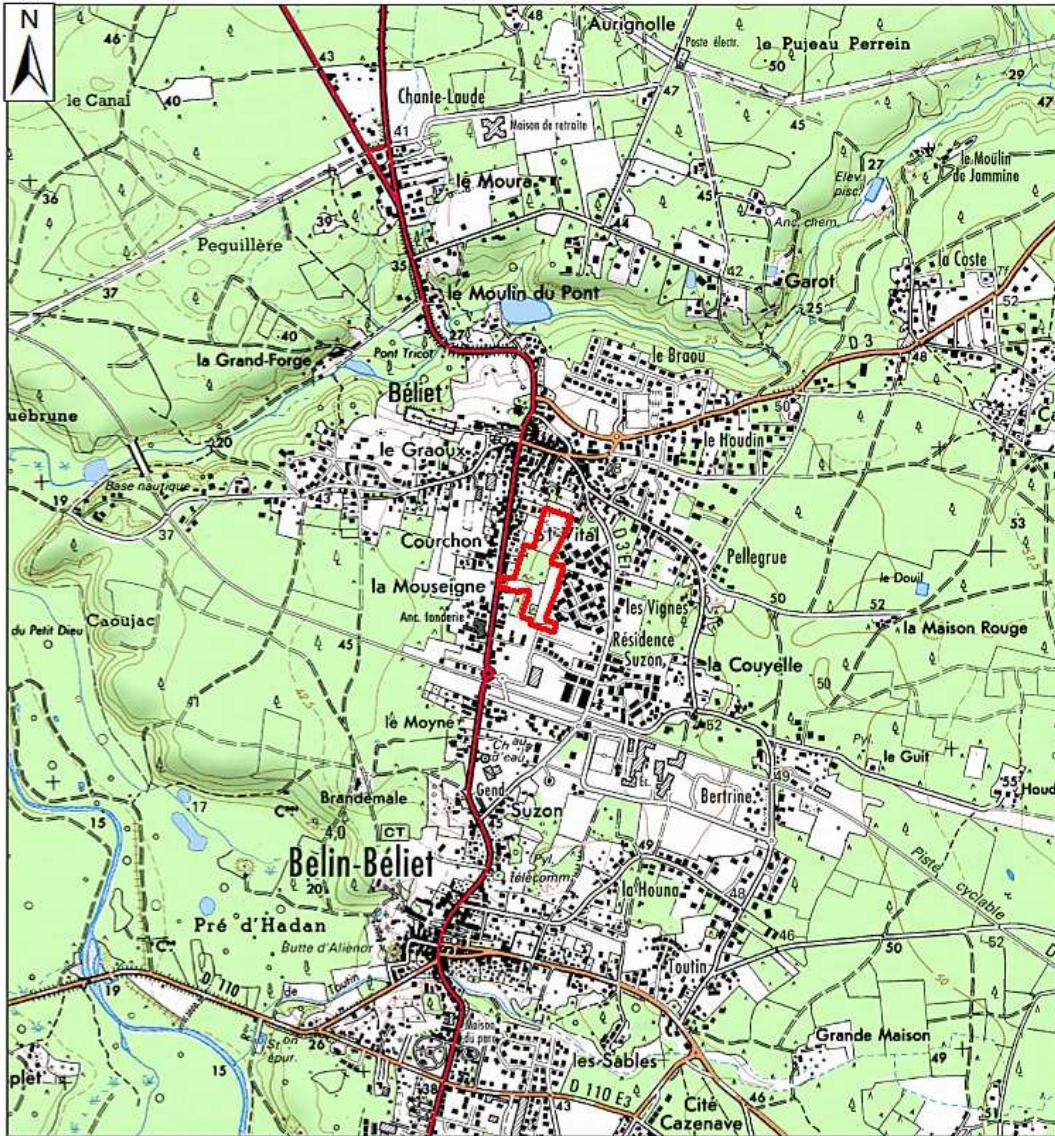


AQUITAINE AMÉNAGEMENT FONCIER
SARL au capital de 10 000 €
10 Avenue de l'Église Romane
33 370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
RCS BX 797 570 231

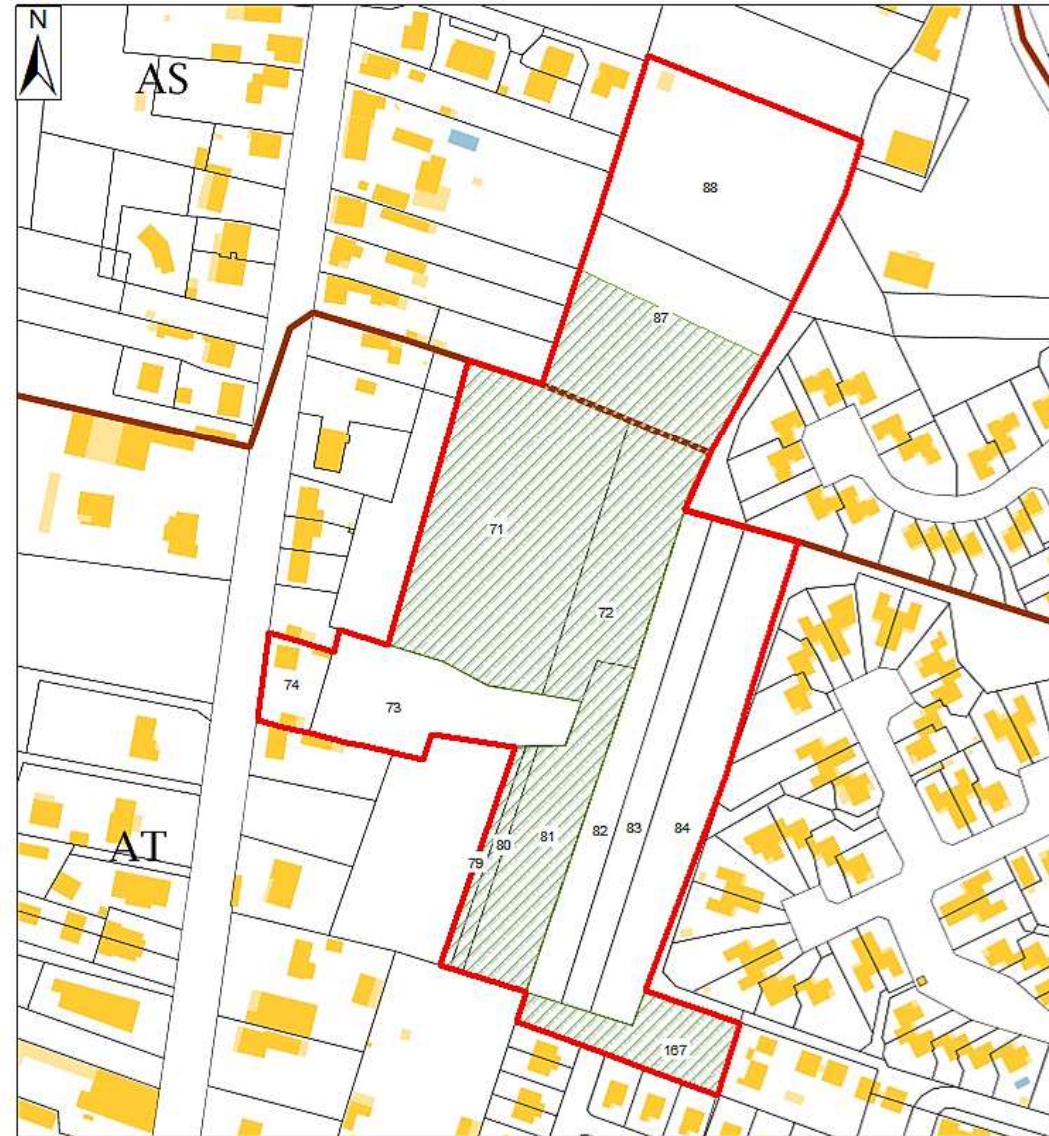
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2012 (carte IGN)
Echelle 1/ 25 000



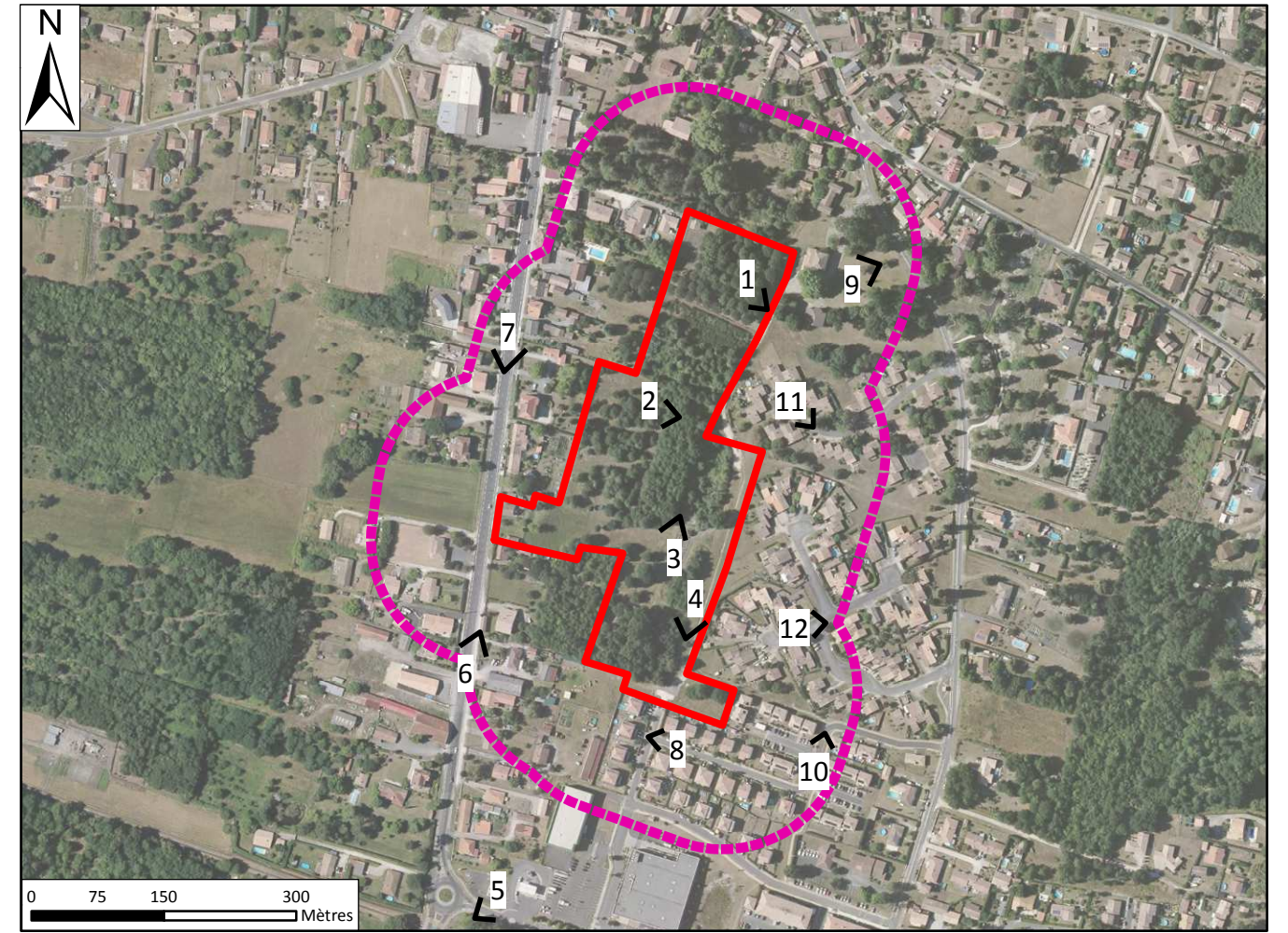
Extrait du plan cadastral
Echelle 1/ 3 000



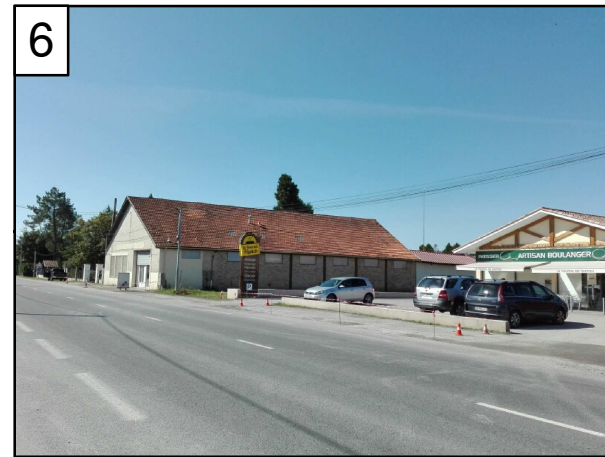
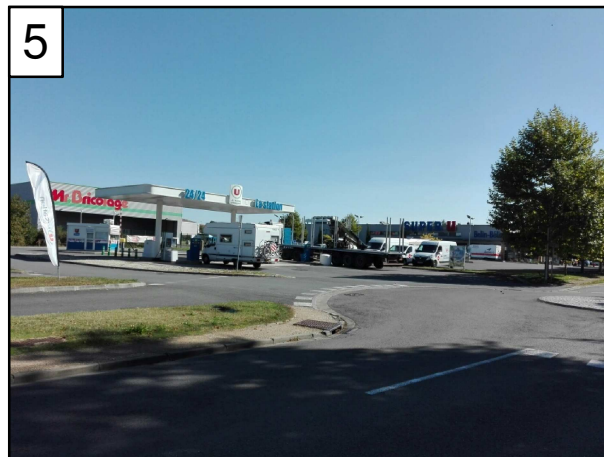
3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 20/09/2017

SITE



ABORDS



APS du 28 Septembre 2017

Commune de Belin Beliet

Sise Avenue Alienor

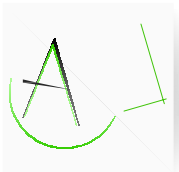
Echelle:1/1000

Bilan des surfaces

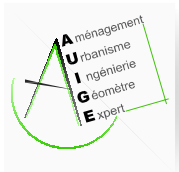
- Surface totale: 42 294m²
- Espace vert: 11 709m²
- Voirie/accès: 4 350m²
- Piéton: 770m²
- Cycle/Piéton: 1 114m²
- Lots privés: 23 131m²



Bureau d'études VRD:



A
U
I
G
E



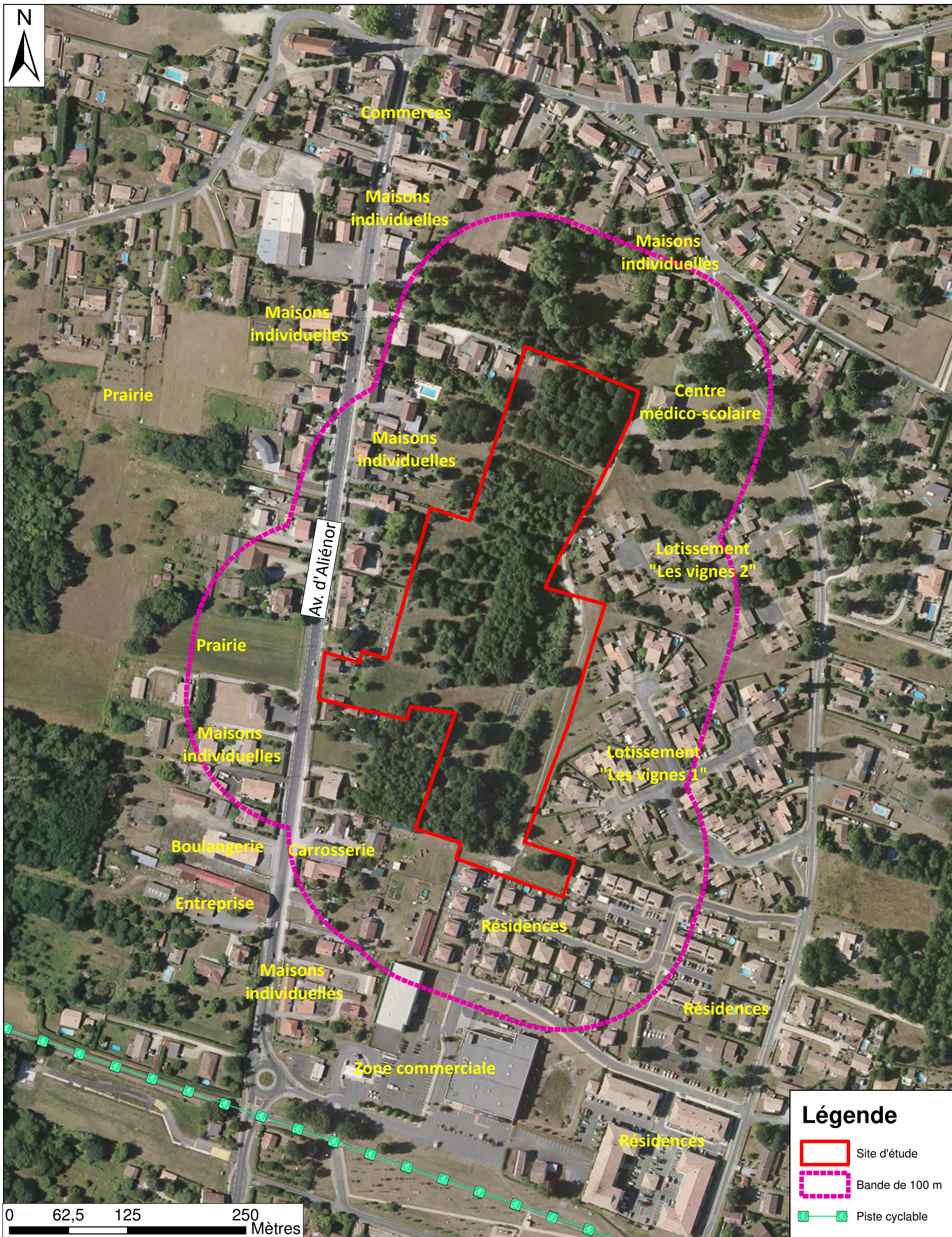
SARL AUIGE - Cabinet de Géomètres-Experts
6, Avenue Plantagenet 33830 BELIN BELIET

Tel: 05-56-88-50-33

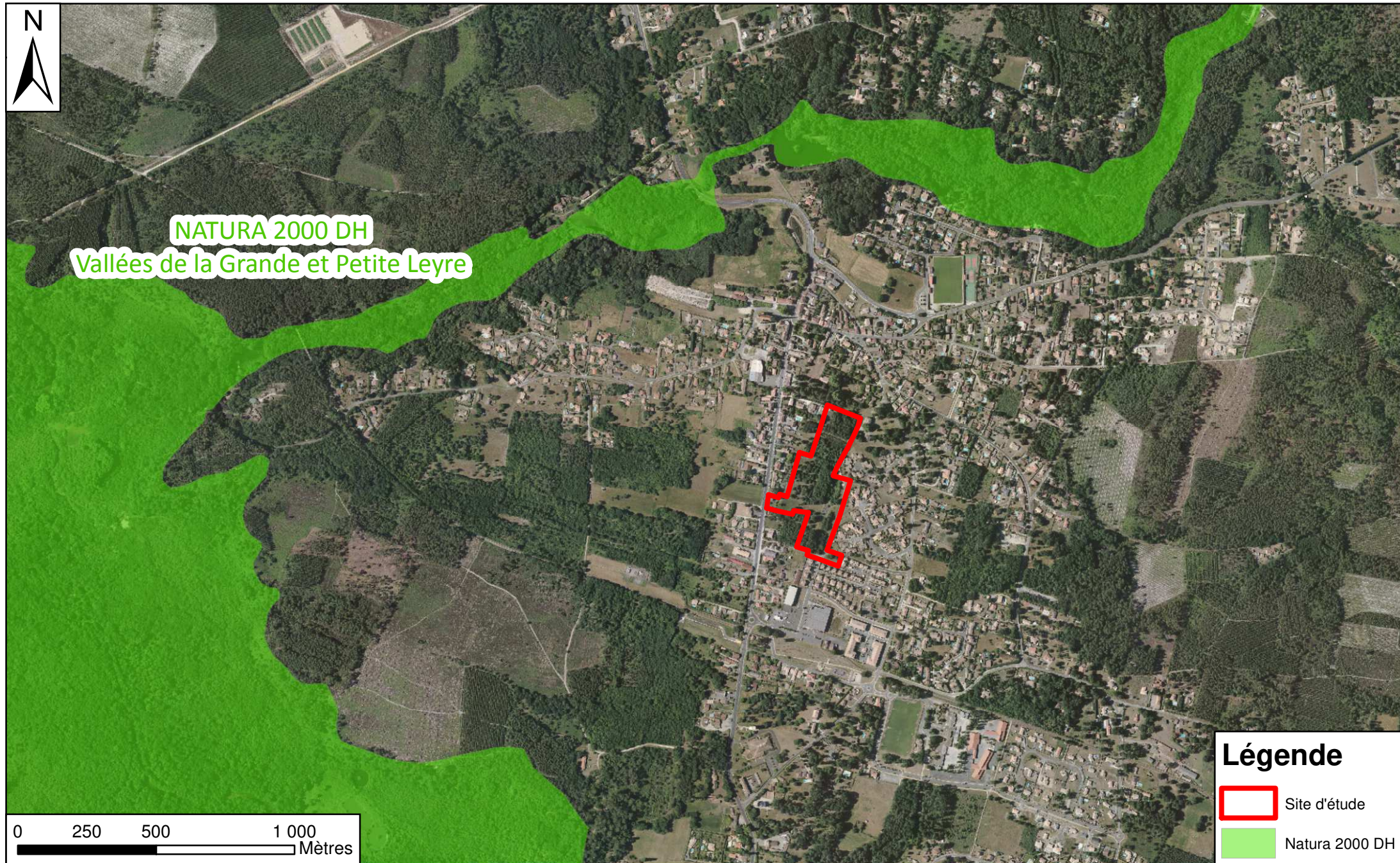
E.mail : p.lafon@auige.fr

5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne (20/09/2017)



6. Localisation du réseau Natura 2000 par rapport au site du projet





COMMUNE DE BELIN-BELIET (33)

Sise 77 Avenue d'Aliénor

Présentation du site et du projet

Projet d'aménagement du lotissement « Les Vignes »



Maître d'ouvrage :

SARL AQUITAINE AMENAGEMENT FONCIER

10 avenue de l'Eglise Romane

33 370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Sommaire

I.	Situation et contexte du site.....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Localisation du site et de ses abords.....	3
3.	Parcelles à défricher	4
II.	Rubriques concernées par le projet	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
c)	Prospections in situ	8
2.	Mesures d’inventaire et de protection	9
a)	Site inscrit	9
b)	ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2.....	10
c)	Natura 2000.....	10
3.	Flore/habitats	11
a)	Plantation d’arbres (CB. 83.3)	12
b)	Chênaie (CB. 45.1)	12
c)	Prairie pâturée piquetée d’arbres (CB. 38.1)	13
d)	Lisière entretenue (CB. 34.4).....	14
e)	Terrain en friche (CB. 87.1).....	14
4.	Zones humides.....	15
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)	15
b)	Expertise in situ	15
IV.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l’environnement et de la santé humaine	17
1.	Les mesures d’évitement/réduction	17
2.	Les grands principes d’aménagement.....	18
3.	Le traitement des eaux pluviales.....	19
4.	Le traitement des eaux usées.....	19

I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction d'un lotissement au niveau de l'avenue d'Aliénor, au Nord du centre-bourg de la commune de Belin-Beliet (33), territoire majoritairement occupé par des habitations et des activités commerciales.

La zone d'étude de la présente demande est cadastrée section AT n°71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 167 et section AS n°87 et 88 du plan cadastral communal. La surface du projet est de 42 294 m², pour une surface de défrichement de 20 693 m².

1. Localisation du site sur le territoire communal

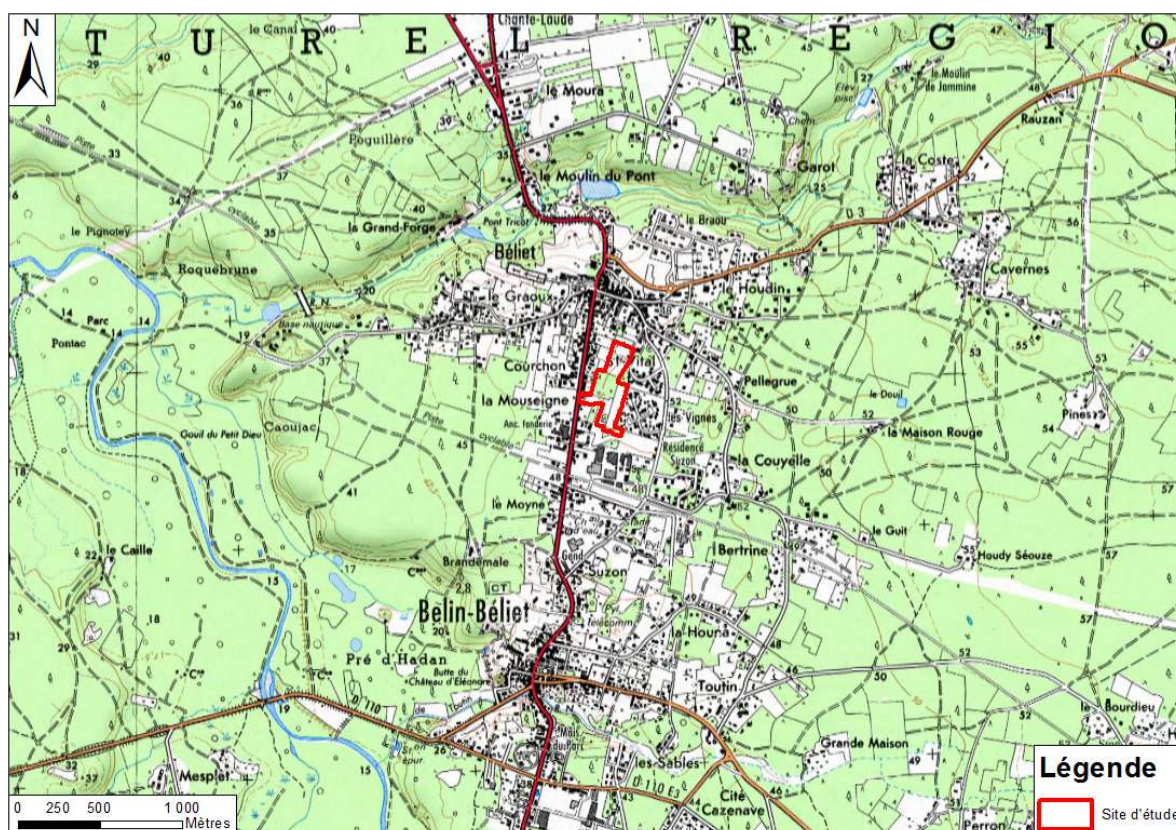


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Géoportail)

2. Localisation du site et de ses abords

Le lotissement objet de l'étude est implanté au Nord du centre-bourg de la commune, à proximité d'une zone commerciale (Super U, M. Bricolage et station-service).

Le site est bordé sur sa façade Ouest par l'avenue d'Aliénor et des maisons individuelles. Au Nord, se trouve une maison d'habitation et un boisement, au Sud le site est bordé par des maisons individuelles et des résidences. A l'Est, le terrain du projet confronte deux lotissements.

Les parcelles du projet sont actuellement occupées, en partie Nord par une plantation d'arbres mixtes (chênes pédonculés, chênes d'Amérique, pins maritimes), par une chênaie en partie centrale et au Sud. En partie Ouest, on retrouve une prairie de pâture clairsemée de chênes pédonculés, et à l'Est un terrain laissé en fiche longé par un chemin.

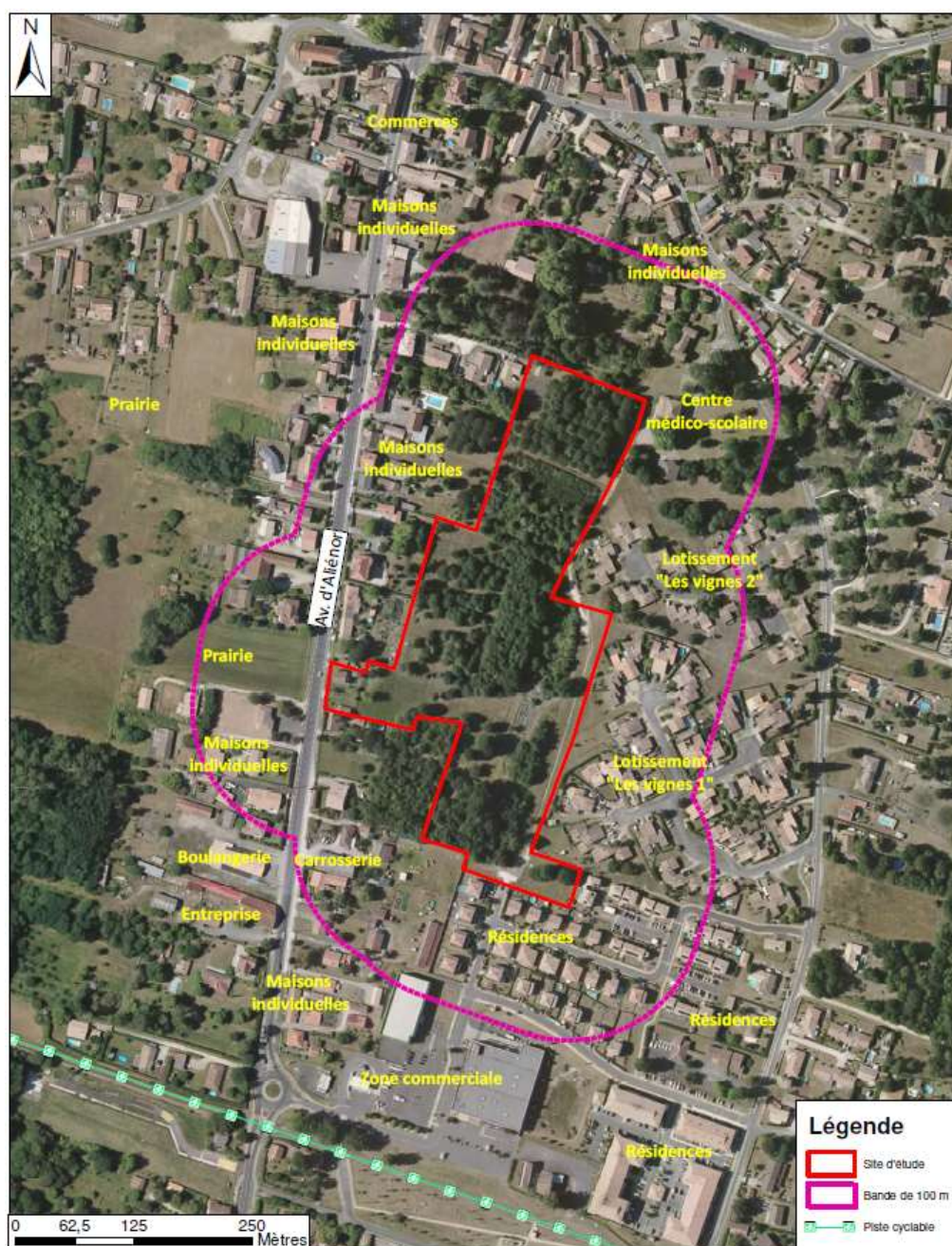


Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (BD Ortho 2015)

3. Parcelles à défricher

La demande d'autorisation de défrichement portera sur les parcelles cadastrales AS n°87p et AT n°71, 72, 79, 80, 81 et 167, dont la surface est estimée à 20 693 m².

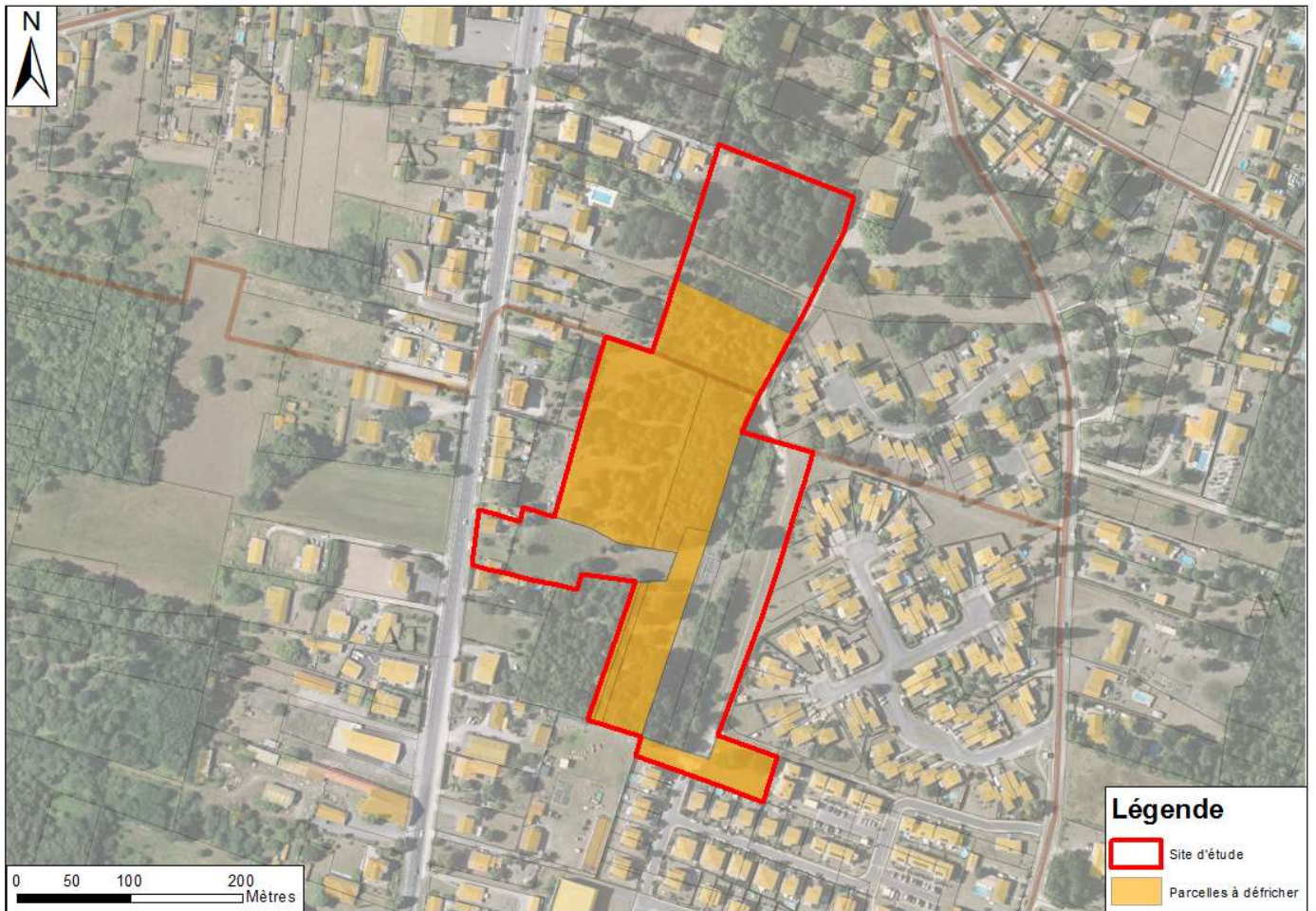


Figure 3 : Localisation de la zone à défricher (Source : BD ortho 2015-cadastre ; Réalisation : CERAG)

II. Rubriques concernées par le projet

Le projet peut être soumis à l'article R122-2 du code de l'environnement suivant :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

Le projet de lotissement est donc soumis à la procédure au cas par cas car la surface à défricher est de 20 693 m².

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Dans le cadre du terrain du projet, la majeure partie du secteur d'étude se situe au droit de la formation géologique Fxb, qui est une formation du système de la Garonne (sables argileux et graviers).

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de BELIN - n°850, cette partie du territoire de la commune de Belin-Béliet est recouverte par une formation géologique cartographiée NF. Elle correspond à la formation dite du Sables des Landes et est composée principalement de sables fins

A proximité du site, on retrouve d'autres formations géologiques à une distance plus éloignée :

- à 200 m : IVb : Formation de Belin : Graviers à sables grossiers,
- à 400 m : IVa : Formation de Béliet : Sables fins blancs, argileux et argiles gris-bleu,
- à 600 m : Fy-z : Alluvions récentes : Sables, argiles et tourbes.

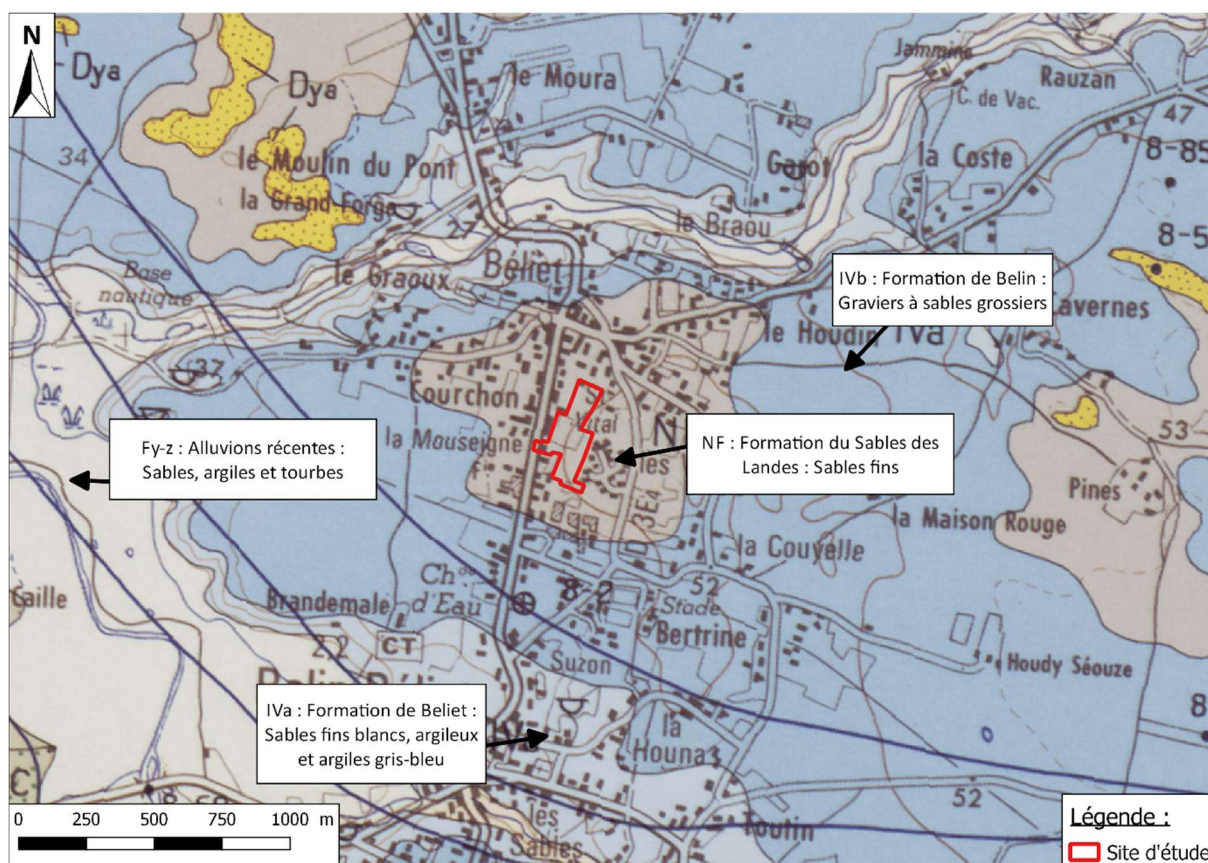


Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Infoterre)

b) Hydrographie

Le projet est implanté en limite du bassin versant hydrographique de « La Leyre du confluent du Paillasse (inclus) au confluent d'un cours d'eau dont la toponymie est inconnue » selon le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne. Le ruisseau de Paillasse, référencé S2240500, passe à environ 620 m au Nord du site et s'écoule vers l'Ouest.

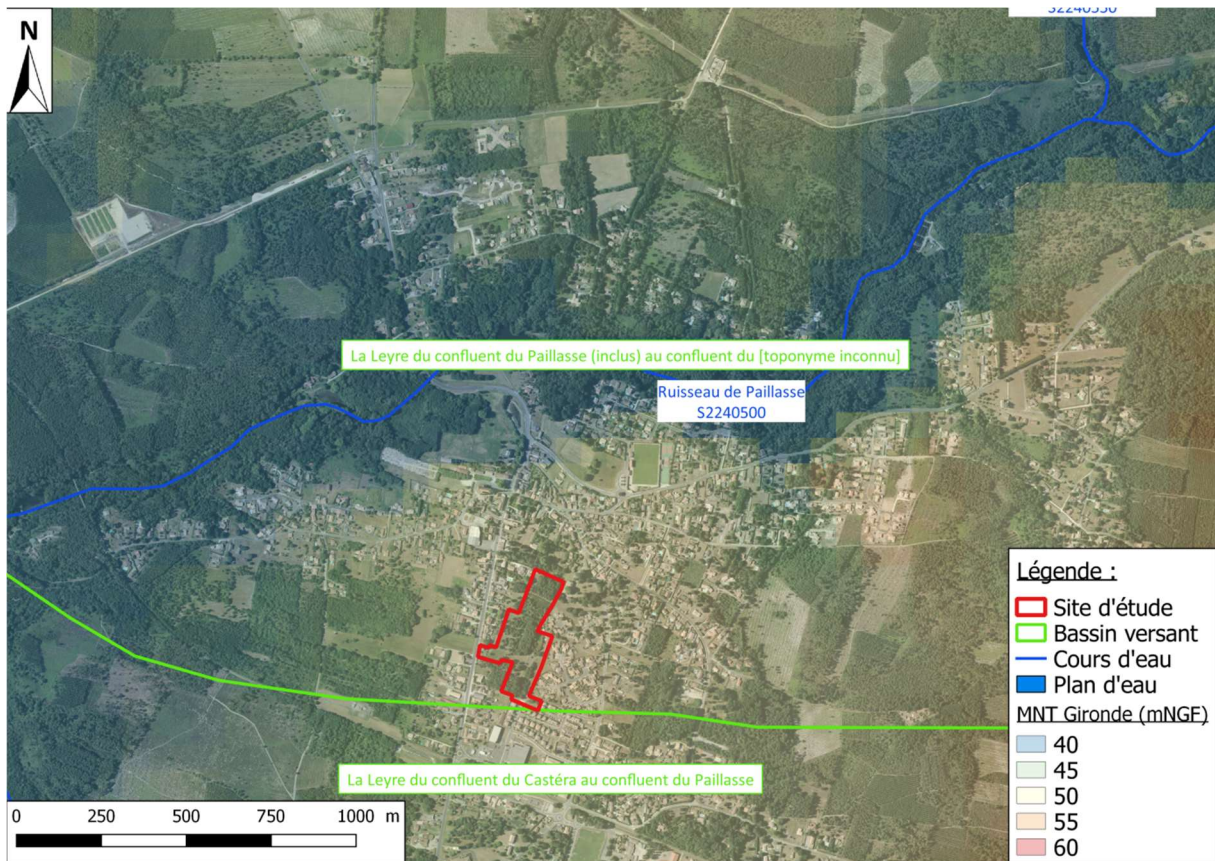


Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage)

c) *Prospections in situ*

Une enquête hydrogéologique a été effectuée sur le site du projet en septembre 2017 : des investigations spécifiques (sondages à la pelle mécanique, essais de perméabilité au sein des matériaux superficiels de recouvrement, relevés de niveau de nappe) ont donc été réalisées sur le terrain concerné par le projet.

Les résultats des observations in situ sont présents dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain relativement plat, légère pente en direction du Nord. Altimétrie qui oscille autour de +50 m NGF
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux géologiques globalement homogène avec la succession lithologique suivante : Sables graveleux puis sables grésifiés compacts et limons argileux à des profondeurs et épaisseurs variables
Perméabilité	Faciès lithologiques doté d'une perméabilité moyenne avec un coefficient K compris entre de $1,0 \cdot 10^{-5}$ et $8,5 \cdot 10^{-5}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	Nappe à une profondeur comprise entre 1,88 et 3,00 m/TN (soit entre +46,90 m et 47,40 m NGF) en septembre 2017, au droit des sondages réalisés et puits présent sur site
Niveau piézométrique des plus hautes eaux	Traces d'hydromorphie dans les premiers horizons du sol entre 0,40 et 0,60m/TN (cote NGF comprise entre +49,20 et +49,80) attestant de la saturation/sursaturation des sables graveleux à faible profondeur.

Il apparaît que le traitement des eaux pluviales par infiltration peut être envisagé (matériaux de recouvrement dotés d'une perméabilité moyenne de l'ordre de 10^{-5} m/s). Cependant, compte tenu de la proximité de la nappe en périodes de crues des nappes superficielles et/ou d'intenses pluviométries prolongées, les dispositifs devront être superficiels et munis d'une surverse vers l'extérieur du site, dans un exutoire en mesure de recevoir les excès d'eaux pluviales du projet.

2. Mesures d'inventaire et de protection

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire.

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
NATURA 2000 DH	Vallées de la Grande et Petite Leyre - FR7200721	NON - distance de séparation de 300 m
ZNIEFF 1	Zone inondable de la moyenne Vallée de l'Eyre - 720001995 -	NON - distance de séparation de 1,3 km
ZNIEFF 2	Vallées de la Grande et Petite Leyre - 720001994	NON - distance de séparation de 500 m
Site inscrit	Val de l'Eyre - SIN0000203	NON - distance de séparation de 50 m

a) Site inscrit

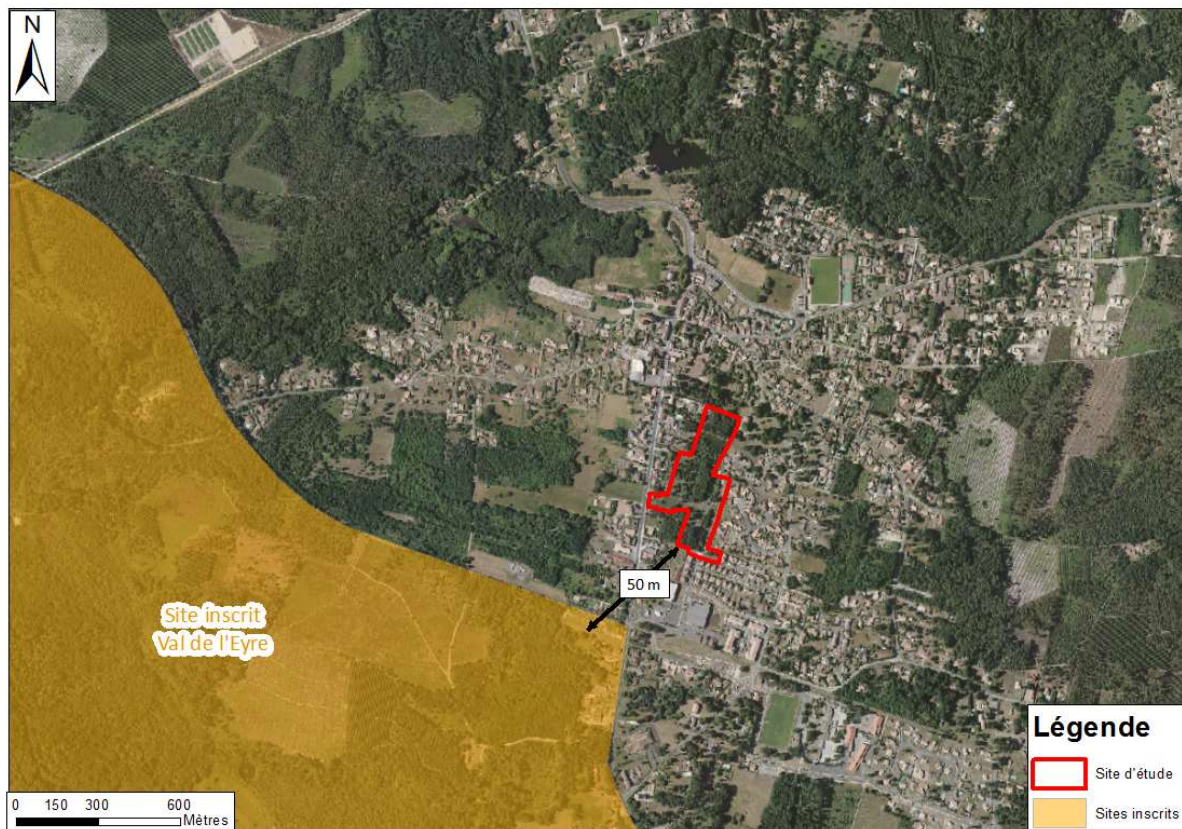


Figure 7 : Localisation des sites inscrits (DREAL Aquitaine)

b) ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2

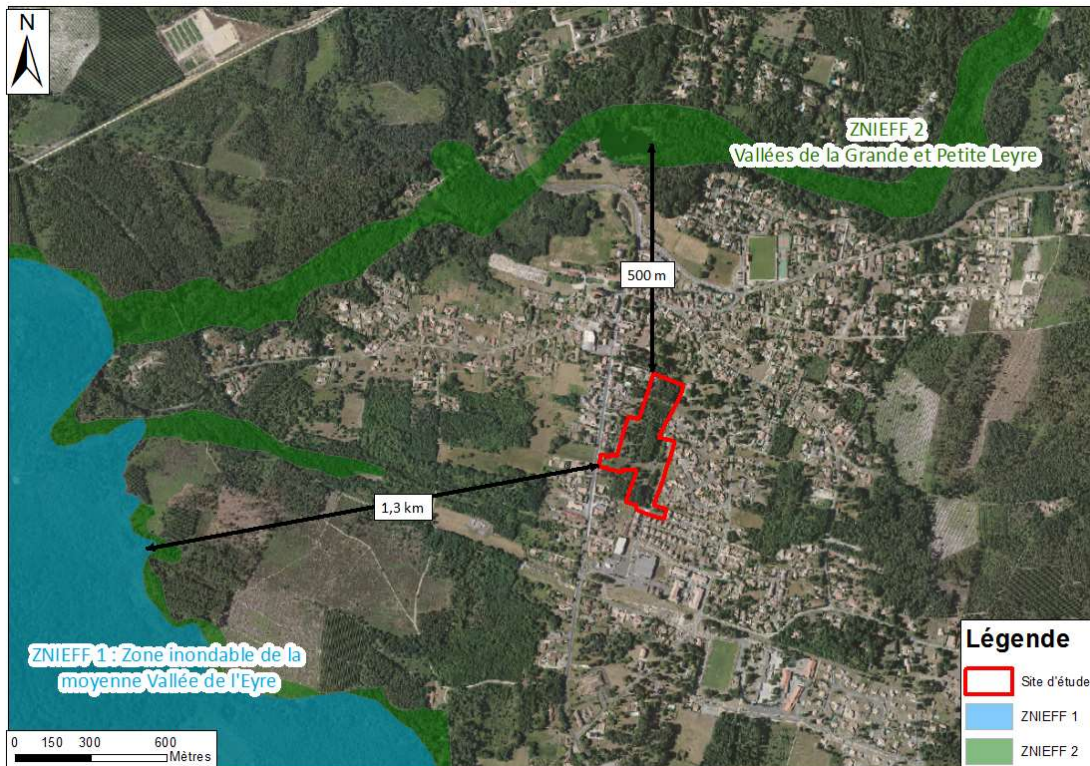


Figure 8 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (DREAL Aquitaine°)

c) Natura 2000

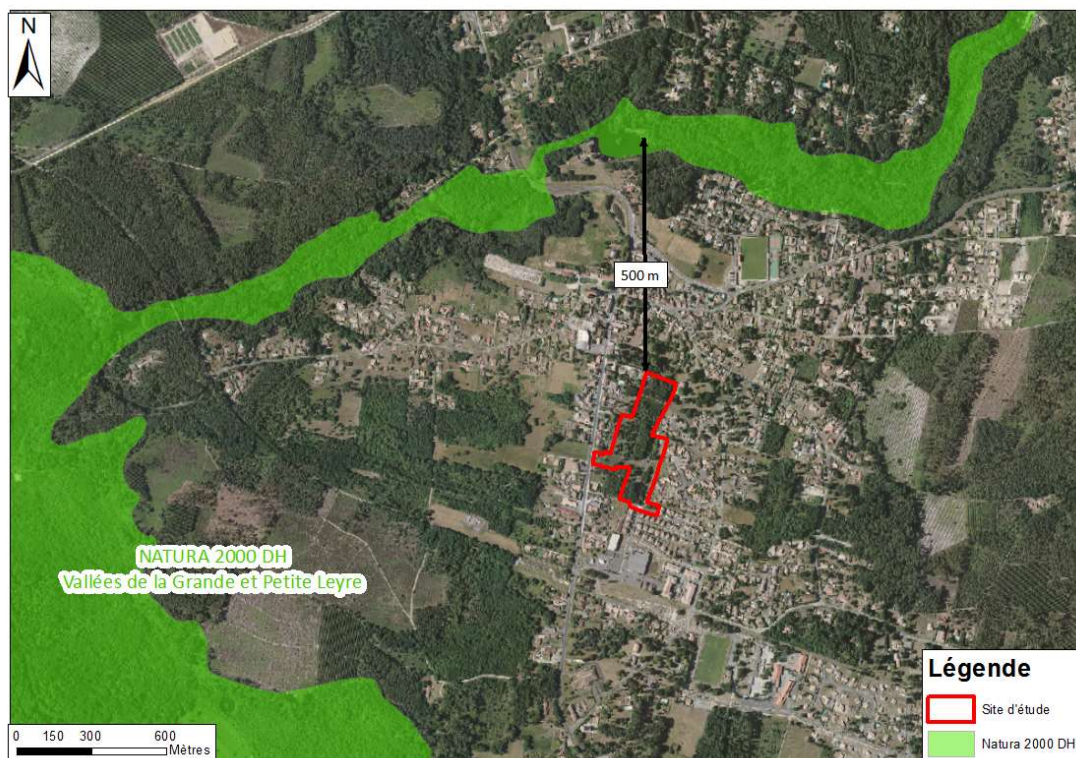


Figure 9 : Réseau NATURA 2000 (DREAL Aquitaine)

3. Flore/habitats

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement, cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les prospections de terrain ont été effectuées le 20 septembre 2017. Les principales formations végétales identifiées sur la parcelle sont :

- Une plantation d'arbres,
- Une chênaie,
- Une prairie pâturée piquetée d'arbres de haute tige,
- Une lisière forestière non entretenue,
- Un potager.

NB : Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.

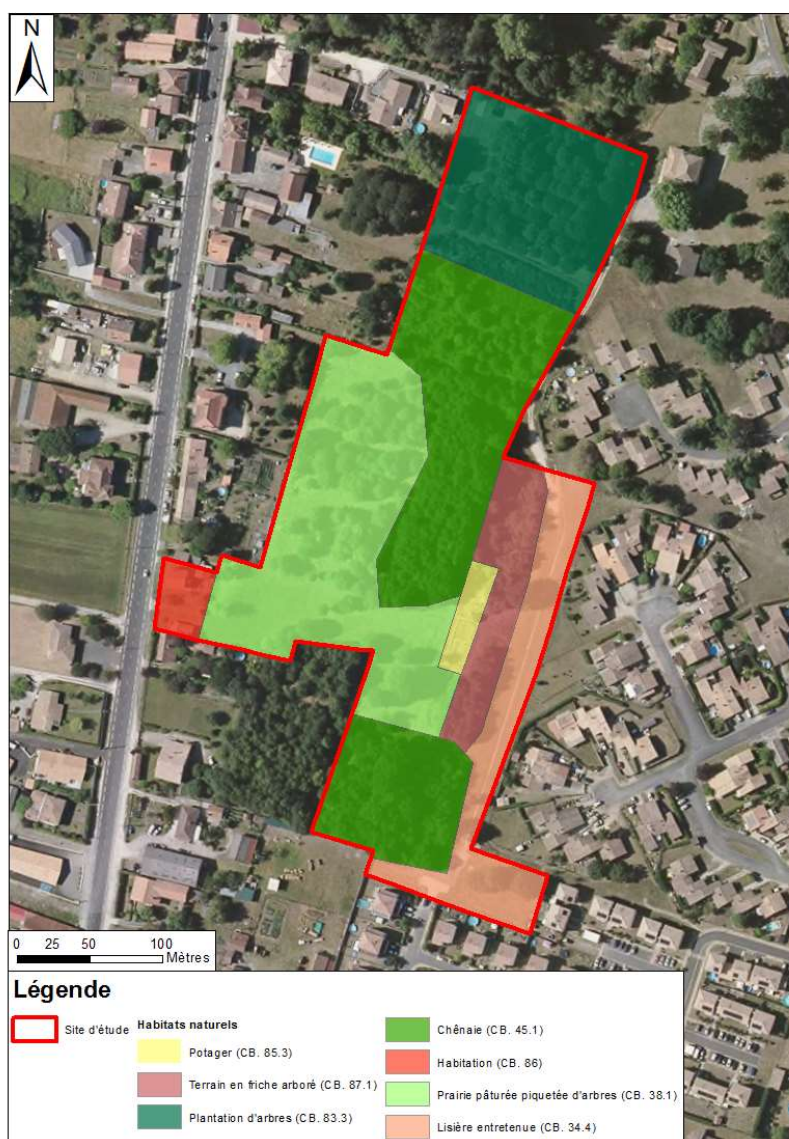


Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 20 septembre 2017 (SARL CERAG)

a) Plantation d'arbres (CB. 83.3)

Cette plantation se situe au Nord du terrain, elle est constituée de chênes pédonculés, de chênes d'Amérique ou encore de pins maritimes. Le sous-bois y est peu développé du fait d'un entretien régulier du milieu (tonte).

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<i>Strate arborée</i>	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	1
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
Chêne d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>	1

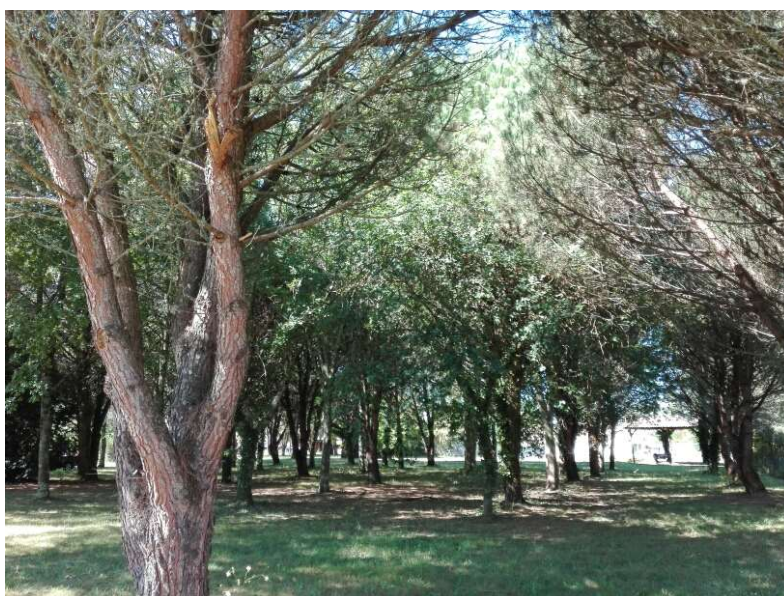


Figure 11 : Photographie de la plantation d'arbres (© SARL CERAG - 20/09/2017)

b) Chênaie (CB. 45.1)

Cette formation se rencontre au centre du terrain et en partie Sud, il s'agit d'une chênaie, régulièrement entretenue, avec la présence de quelques individus de Pins maritimes, de noisetiers et de plantes d'agrément.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<i>Strate arborée</i>	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	+
	<i>Strate arbustive</i>	
Ronce	<i>Rubus</i>	2
Laurier	<i>Laurus sp</i>	1
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	+
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	+
	<i>Strate herbacée</i>	
Lierre	<i>Hedera sp</i>	1
Ronce	<i>Rubus</i>	1
Brome	<i>Bromus sp</i>	+
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	+



Figure 12 : Photographies de la chênaie (© SARL CERAG - 20/09/2017)

c) Prairie pâturée piquetée d'arbres (CB. 38.1)

Elle occupe la partie centrale du terrain, en marge Ouest de la Chênaie, il s'agit d'une prairie régulièrement entretenue et pâturée, piquetée d'individus de Chênes pédonculés et de marronnier. La clôture qui entoure la prairie marque la fin de cet habitat.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<i>Strate arborée</i>	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
Marronnier	<i>Aesculus hippocastanum</i>	+
	<i>Strate herbacée</i>	
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	1
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	1
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	1
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	1
Brome	<i>Bromus sp</i>	1
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	+



Figure 13 : Photographie de la prairie pâturée piquetée de chênes (© SARL CERAG - 20/09/2017)

d) Lisière entretenue (CB. 34.4)

Cette formation se rencontre en bordure Est du terrain, il s'agit d'une pelouse rase, régulièrement entretenue avec la présence de quelques individus de Chênes pédonculés en partie Sud. Un chemin de desserte permet de séparer le terrain des lotissements d'habitation présents en limite Est.



Figure 14 : Photographie de la lisière (© SARL CERAG - 20/09/2017)

e) Terrain en friche (CB. 87.1)

Cet habitat est présent en partie Est du site d'étude, entre la chênaie et la lisière. On y retrouve des chênes pédonculés et de nombreux arbres plantés, conifères, pruniers, catalpa, marronnier, tremble, figuier ou encore des arbusiers.

On note également une friche herbacée où l'on observe principalement le développement de ronces mais aussi d'espèces invasives pionnières colonisant les milieux en friche comme la vergerette du Canada.



Figure 15 : Photographie du terrain en friche (© SARL CERAG - 20/09/2017)

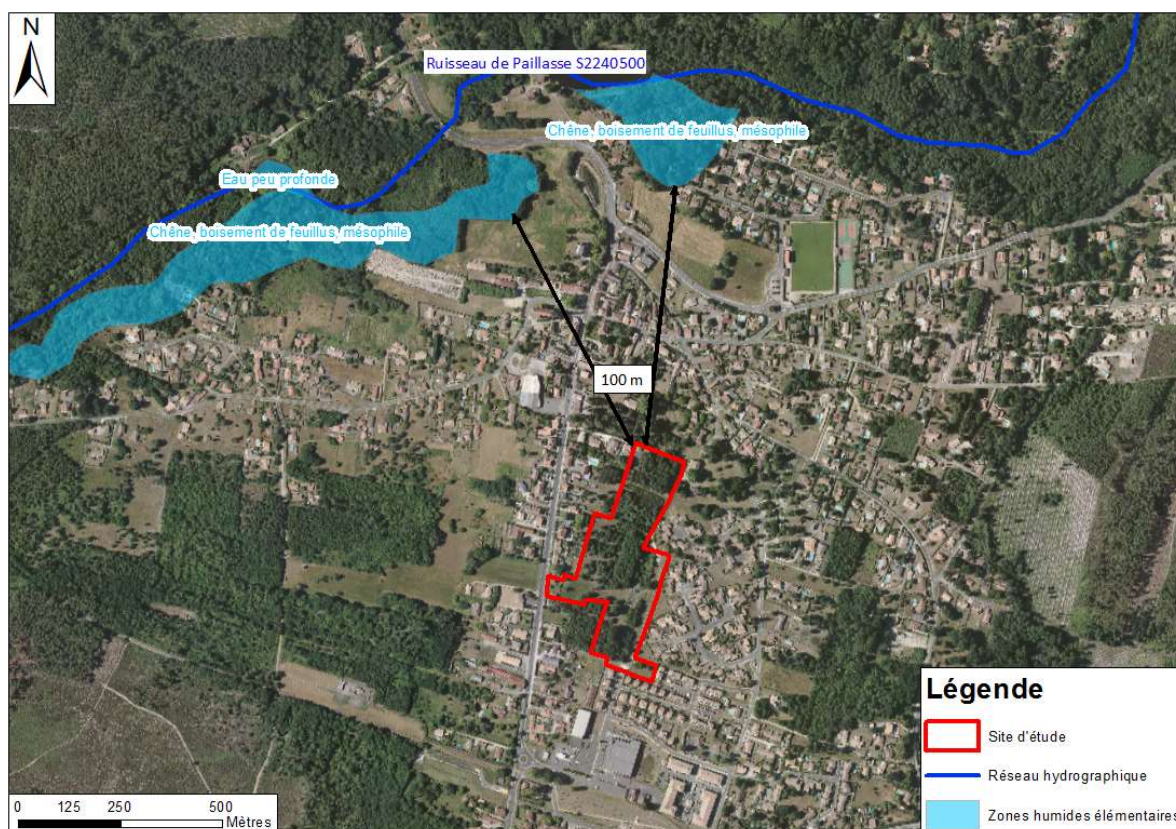
4. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides référencées au SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés.

Les zones humides élémentaires les plus proches se situent à environ 100 m au Nord du site du projet, au niveau du ruisseau de la Paillasse :

- Chêne, boisement de feuillus mésophile,
- Eau peu profonde.



b) Expertise in situ

• Critère végétation

Selon les prospections floristiques réalisées le 20 septembre 2017, aucune zone humide n'a été identifiée sur le site d'étude.

• Critère sol

Selon les investigations de l'étude de sol, les profils pédologiques généraux mis en évidence appartiennent à la classe de sol IIIb ou à des sols non hydromorphes, selon les classes d'hydromorphie du GEPPA (Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée, 1981).

Pour les profils de S1, S3, S4 et S5, le solum enregistre une hydromorphie de profondeur avec des traits redoxiques à partir de 0,50 m/TN. Pour le sondage S2, ils apparaissent à 0,40 m/TN mais les traits rédoxiques ne se poursuivent pas en profondeur et ne sont pas non plus relayés par un horizon réducteur, ce solum appartient donc à la classe de sol IVa ou à des sols de zone non humide.

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau des futurs lots s ne sont pas caractéristiques de sols zones humides.

Il n'y a donc pas de zone humide selon le critère sol au niveau des futurs aménagements.

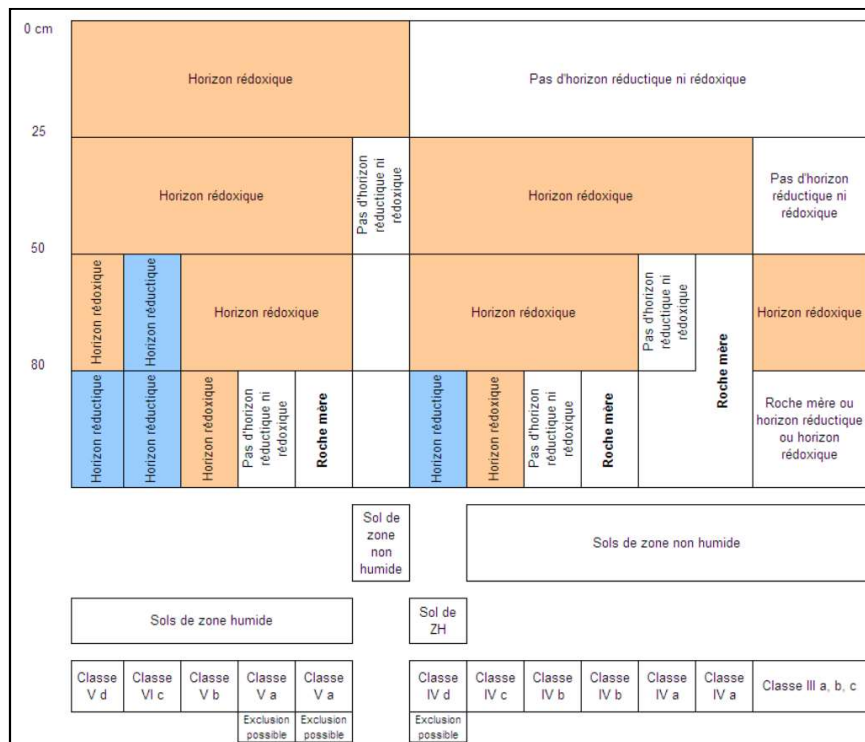


Figure 17 : Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides - selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié - Guide du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

- Synthèse :

Conformément à la décision du conseil d'état du 22 février 2017 et à la note technique du 26 juin 2017, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon le critère végétation et selon le critère sol.**

IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

1. Les mesures d'évitement/réduction

Dans le cadre du projet, les arbres existants et les zones boisées seront conservés dans leur grande majorité.

Dans la partie Est, des mesures d'évitement seront menées au niveau des franges périphériques et des îlots verts afin de maintenir dans l'intégralité les masses boisées; ces mesures permettent de préserver les limites de l'opération et d'implanter les futures maisons individuelles en fonction des milieux à préserver.

Afin d'intégrer le passage de deux fossés en partie Sud, il sera maintenu un espace vert autour de ceux-ci afin de les protéger et de faciliter leur entretien.



Figure 18 : Impact et mesure d'évitement sur les masses boisées (Source : Plan de masse-AUIGE)

2. Les grands principes d'aménagement

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 39 lots à bâtir, d'une superficie comprise entre 402 et 901 m².

Les lots seront desservis par une voie nouvelle à double sens, avec deux accès, un au Sud via l'allée des Troubadours et l'autre à l'Ouest au niveau de l'avenue d'Aliénor. La voirie sera accompagnée par des accotements verts engazonnés, des cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Les espaces verts auront une emprise de 11 709 m², soit 28% de l'emprise du projet et permettront la conservation d'arbres existants.

Les essences qui seront plantées en accotement de la voie seront locales et adaptées au secteur.

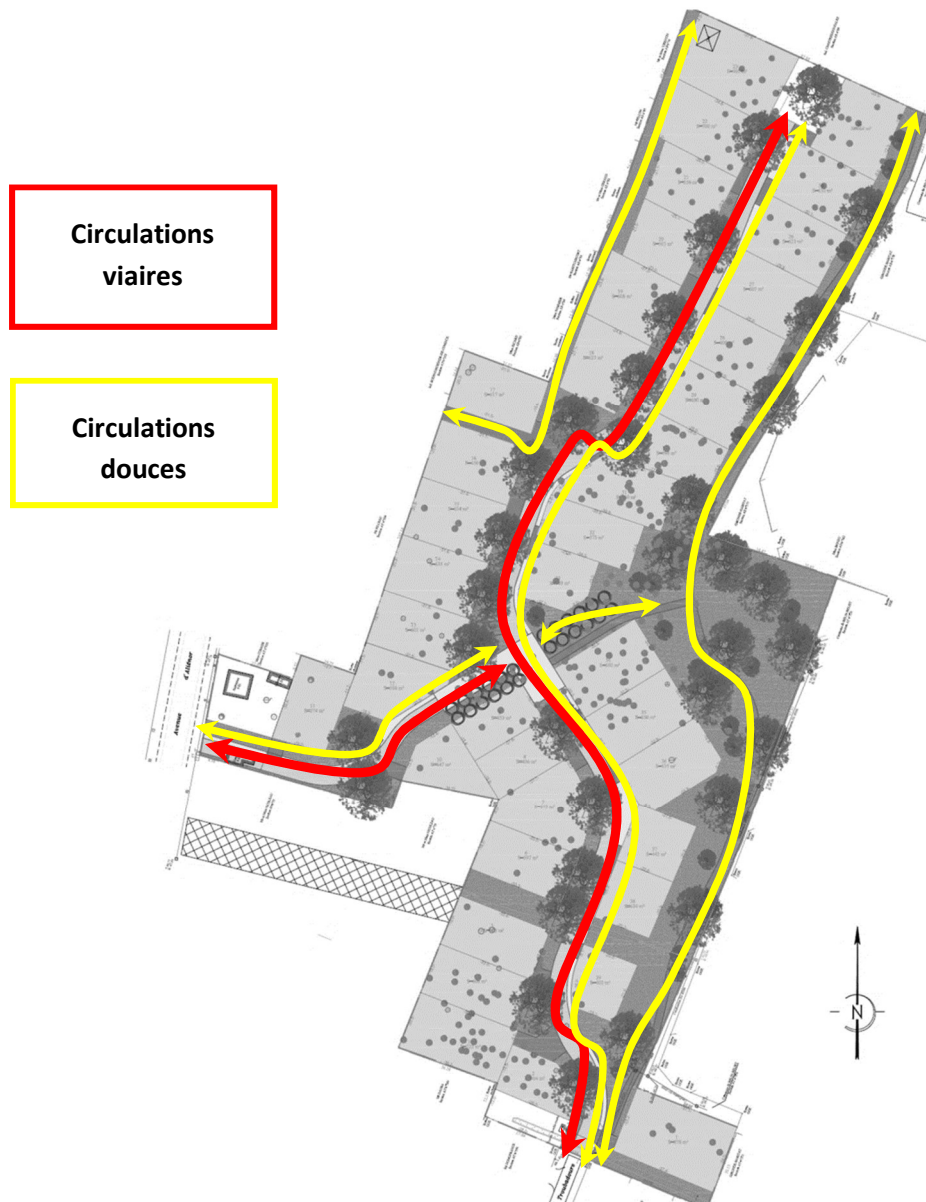


Figure 19 : Circulations du projet (Source : Plan de masse-AUIGE)

3. Le traitement des eaux pluviales

Etant donné la nature des matériaux de recouvrement et leur perméabilité moyenne, les eaux pluviales du projet seront collectées, stockées dans des dispositifs de rétention et infiltrées.

Compte tenu de la proximité de la nappe en périodes de crues des nappes superficielles et/ou d'intenses pluviométries prolongées, les dispositifs devront être superficiels et munis d'une surverse vers l'extérieur du site, dans un exutoire en mesure de recevoir les excès d'eaux pluviales du projet (fossés présents au Sud).

La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales des espaces communs sera suffisamment dimensionnée pour recevoir une pluie décennale.

Chaque lot sera équipé de sa propre solution compensatoire au droit de sa propriété.

4. Le traitement des eaux usées

Le lotissement sera équipé d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public de l'avenue d'Aliénor. Chaque lot sera raccordé au réseau EU commun.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Géoportail).....	2
Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (BD Ortho 2015).....	3
Figure 3 : Localisation de la zone à défricher (Source : BD ortho 2015-cadastre ; Réalisation : CERAG).....	4
Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact ».....	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Infoterre).....	6
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage).....	7
Figure 7 : Localisation des sites inscrits (DREAL Aquitaine).....	9
Figure 8 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (DREAL Aquitaine°).....	10
Figure 9 : Réseau NATURA 2000 (DREAL Aquitaine).....	10
Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 20 septembre 2017 (SARL CERAG).....	11
Figure 11 : Photographie de la plantation d'arbres (© SARL CERAG - 20/09/2017).....	12
Figure 12 : Photographies de la chênaie (© SARL CERAG - 20/09/2017).....	13
Figure 13 : Photographie de la prairie pâturée piquetée de chênes (© SARL CERAG - 20/09/2017).....	13
Figure 14 : Photographie de la lisière (© SARL CERAG - 20/09/2017).....	14
Figure 15 : Photographie du terrain en friche (© SARL CERAG - 20/09/2017).....	14
Figure 16 : Carte des zones humides élémentaires présentes à proximité du site d'étude (Sources : ORTHO et BD Carthage).....	15
Figure 17 : Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides - selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié - Guide du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).....	16
Figure 18 : Impact et mesure d'évitement sur les masses boisées (Source : Plan de masse-AUIGE).....	17
Figure 19 : Circulations du projet (Source : Plan de masse-AUIGE).....	18